



**Château de
Fontainebleau**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

Service des affaires juridiques et des marchés publics

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

LOT 6 : Fourniture de plantes vivaces, annuelles et bulbes

Procédure formalisée n ° F_M05_2026

(Définie par les articles L. 2124-1 et L. 2124-2 ; R. 2124-1 et R. 2124-2 du code de la commande publique)

Entretien des jardins et du parc du Domaine national de Fontainebleau
--

Date limite de réception des offres : **Lundi 20 avril 2026 à 12h00**

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

Dénomination : Château de Fontainebleau (dénommé ci-après EPCF)
Etablissement public à caractère administratif

Adresse : Fontainebleau 77300 France

Type d'acheteur public : Etablissement public à caractère administratif

Table des matières

1. Caractéristiques générales	3
2. Qualité.....	3
3. Transport – livraison	4
4. Fleurissement du Grand Parterre	4

1. Caractéristiques générales

Ce lot concerne la fourniture et la livraison de plantes à massifs : annuelles, vivaces, graminées et bulbes pour le fleurissement des jardins du château de Fontainebleau.

2. Qualité

Les végétaux fournis devront être de très grande qualité et répondre aux critères définis par les normes françaises ou européennes pour être acceptés par le château de Fontainebleau.

Ils devront présenter état sanitaire satisfaisant, absence de plaies et de maladies, bon équilibre de la ramure et des racines, coupes franches, bon état des conteneurs, et présenter toutes les caractéristiques d'une végétation vigoureuse. Le feuillage sera sain et exempt de parasites. Il ne présentera pas de dessèchement ni de flétrissement. Les tiges seront fermes et turgescents. Le stade de développement sera conforme à la demande. Les bulbes seront sains, exempt de présence de champignon ou de voile de moisissure.

Les végétaux devront être parfaitement homogènes.

La taille de la plante devra être proportionnée au volume du conteneur ou godet. Les plantes devront être placées au centre du contenant, être bien racinées et bien alimentées en eau, avec un niveau de substrat suffisant par rapport au volume du contenant. Les substrats et engrais utilisés devront être parfaitement adaptés au type de végétal concerné pour en assurer une croissance optimale.

Les vivaces et graminées en conteneurs ou en godets devront avoir des racines bien réparties, ne formant pas de chignon et ne sortant pas par les trous de drainage. Le conditionnement devra être en clayettes permettant le stockage ou en carton permettant une aération des bulbes.

Chaque titulaire s'engage à notamment respecter, tout au long de l'exécution du lot, les règles d'information du consommateur sur les plantes, édictées par le règlement (UE) n°1169/2011.

Le titulaire devra aussi s'assurer de l'existence de passeport ou certificat sanitaires, pour les plants provenant de pépinières étrangères.

Le titulaire sera tenu de fournir à tout moment au chef jardinier ou à son représentant les lettres de voiture, factures ou autres documents permettant d'authentifier les provenances des fournitures.

L'étiquetage des plantes doit être parfaitement lisible. Les étiquettes devront rester sur les plantes pour faciliter au maître d'œuvre l'identification des essences retenues.

Le titulaire, s'il n'est pas lui-même fournisseur des plantes, s'engage à soumettre à la validation du chef jardinier ou de son représentant tout changement dans la liste des fournisseurs déclarés, en précisant les motifs de ces changements, avant tout début de livraison et toute réception de commande.

3. Transport – livraison

Les végétaux livrés devront être emballés dans les conditions telles que leur protection soit effectivement assurée. Le transport sera assuré par véhicule adapté, afin de permettre le déchargement à l'arrière du camion et par température supérieure à 0° C. L'intégralité des frais d'emballage et de la fourniture des contenants sera à la charge exclusive du titulaire, et ce, sans montant minimum par commande. La livraison s'effectue au service de jardins du château de Fontainebleau, 77300 FONTAINEBLEAU aux horaires du service (lundi-vendredi 8h30-16h00). Le titulaire est responsable des plantes jusqu'à leur livraison sur le site.

Le chef jardinier ou son représentant se réservent le droit de refuser tout lot dont les caractères ne seraient pas conformes à la qualité demandée (état des végétaux, diamètre des bulbes – état sanitaire...), ou encore dont le conditionnement et le transport n'auraient pas été effectués selon les conditions du présent CCTP.

En cas de défaillance due à des conditions climatiques défavorables, attaques parasitaires, etc..., le titulaire s'engage à se procurer et à assurer la fourniture et la livraison des végétaux manquants dans les mêmes conditions que celles de l'accord-cadre, après avoir obtenu l'accord du chef jardinier ou de son représentant.

4. Fleurissement du Grand Parterre

Pour les commandes pour le fleurissement du Grand Parterre, la commande sera effectuée en fin d'année N-1. La livraison s'effectuera l'année N à partir du mois de mars en accord avec le chef jardinier ou son représentant et s'échelonnera pour permettre le traitement des produits par le service des jardins. Le paiement sera effectué après réception de la totalité de la commande. Cette commande représente environ 15 000 unités par an.